

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	07 juin 2022	14 juin 2022
En exercice 85		
Quorum 55		
Votants 70		
Suffrages exprimés : 70		

**Séance du 22 juin 2022**  
 N°220622-25

L’an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Étaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pascal LARGILLET, Magalie LEGRAS, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-François BUREL est représenté par Yves GRENET  
 Jean-Louis CHAUVENSY est représenté par Francis ROUSSELET  
 Philippe DUFOUR est représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD  
 Jacques LEBALLEUR est représenté par Stéphane HAUTOT

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE  
 Xavier BATUT a donné pouvoir à Bertrand CARPENTIER  
 Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE  
 Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
 Gérard COLIN a donné pouvoir à René VIMONT  
 Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL  
 Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS  
 Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
 Stéphane FOLLIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
 Benjamin GORGIBUS a donné pouvoir à Luc POLINSKI  
 Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
 Hervé JOLLY a donné pouvoir à René VIMONT  
 Barbara LANGE a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT  
 Martine LE PAIH a donné pouvoir à Martine CORUBLE  
 Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à Raphaël DISTANTE

Absents excusés :

Pascal BAILLET, Isabelle COMONT, David LAMBION

Absents :

Pierre BAZIN, Luc BRÉANT, Philippe CARREIN, Patrice FAUCON, Laurent GODEFROY, Pierre-Yves JEGAT, Jean-Robert LANCHON, Antoine LECROQ, Daniel LEGROS, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jean-Paul RENAUX

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Magalie LEGRAS a été élue secrétaire de séance.

\*~\*~\*

**FINANCES – Affectation du résultat 2021 – Budget Principal**  
 N°25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu la délibération n°210628-50 du 28 juin 2021 intégrant le budget Viabilisation du Parc d'activités tertiaires et scientifiques avec le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la délibération n°211215-18 du 15 décembre 2021 intégrant le budget Service Public des Ordures Ménagères avec le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la délibération n°211215-19 du 15 décembre 2021 intégrant le budget Délégation des Piscines Communautaires avec le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu les délibérations sur les comptes administratifs du Budget Principal, Délégation Piscines communautaires, Service Public d'Ordures Ménagères, Viabilisation Parc d'Activités votées séance tenante,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mai 2022,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 7 juin 2022,

Considérant les résultats constatés à la clôture 2021 au titre des budgets Principal, Délégation Piscines Communautaires, Service Public d'Ordures Ménagères, Viabilisation Parc d'Activités tertiaires et scientifiques,

<b>BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice du budget principal	5 879 101,03 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002) du budget principal	17 420 829,52 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>23 299 930,55 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT DELEGATION PISCINES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>24 705,10 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT SERVICE PUBLIC ORDURES MENAGERES</b>	<b>-80 128,35 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT VIABILISATION PARC ACTIVITES</b>	<b>0,44 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT (A) BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>23 244 507,74 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de l'exercice du budget principal	4 413 945,39 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001) du budget principal	-5 329 070,77 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>-915 125,38 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT DELEGATION PISCINES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT SERVICE PUBLIC ORDURES MENAGERES</b>	<b>83 504,63 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT VIABILISATION PARC ACTIVITES</b>	<b>-7 163,75 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT (B) BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>-838 784,50 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement du budget principal	1 525 205,32 €
Recettes d'investissement du budget principal	436 212,45 €
<b>SOLDE RESTES A REALISER BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>-1 088 992,87 €</b>
<b>SOLDE RESTES A REALISER DELEGATION PISCINES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SOLDE RESTES A REALISER SERVICE PUBLIC ORDURES MENAGERES</b>	<b>-8 888,44 €</b>
<b>SOLDE RESTES A REALISER VIABILISATION PARC ACTIVITES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SOLDE RESTES A REALISER ( C ) BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>-1 097 889,31 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (-) OU EXCEDENT DE FINANCEMENT (+) (D) = (B) + (C)</b>	<b>-1 936 643,81 €</b>

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- se prononce sur l'affectation du résultat sachant qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- accepte d'affecter le résultat constaté comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2021	
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (compte 1068) :	2 004 118,25 €
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) :	-838 784,50 €
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) DE FONCTIONNEMENT REPORTE (ligne 002) :	21 240 389,49 €

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 25..... - Séance du 22/06/22 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 28/06/22

Date de publication : 28/06/22 Le Président,

J. LHEUREUX

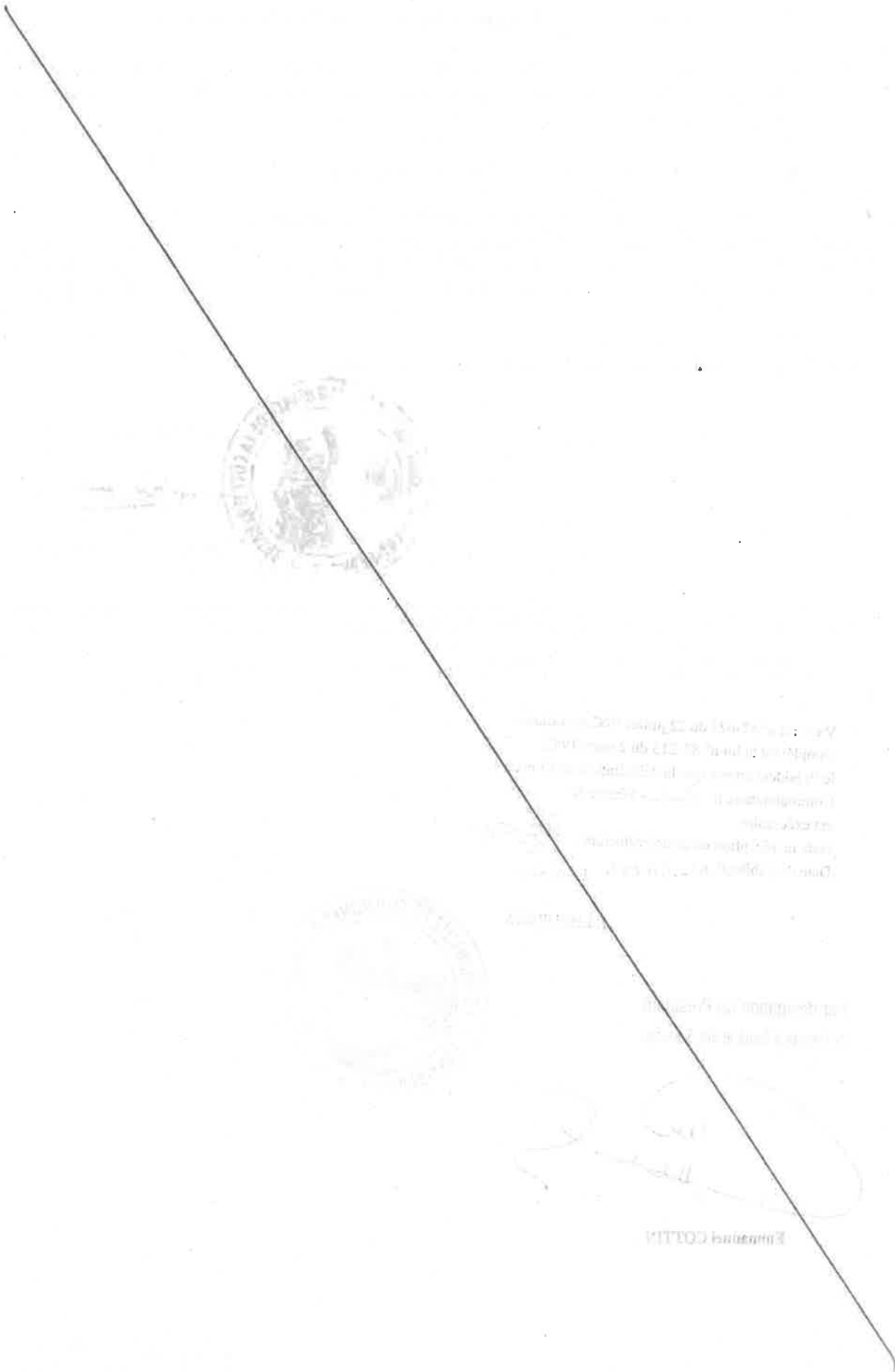
Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services



**Emmanuel COTTIN**



Accusé de réception en préfecture  
078-200069839-20220622-220622-25-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2022  
Date de réception préfecture : 28/06/2022



Faint, illegible text, possibly a header or introductory paragraph.



Faint, illegible text, possibly a body paragraph.

A handwritten signature or scribble.

Emmanuel GOLLIN